Pour bénéficier de cet avantage, présentez-vous à la Mairie de Pfastatt muni de ce document dûment renseigné, de votre participation de 27,50 € (espèce ou chèque uniquement) et des pièces justificatives demandées.

Inscriptions du lundi 26 mai au vendredi 13 juin 2025 aux horaires d'ouverture habituels de la Mairie.

Soléa
97 rue Mertzau Bp 3148
68100 Mulhouse
Tel : 03 89 66 77 77
www.solea.info

Ville de Pfastatt
18 rue de la Mairie
68120 Pfastatt
Tel : 03 89 52 46 10
www.pfastatt.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie de Pfastatt

Lundi, mercredi et jeudi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

Mardi : de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 18h00

Vendredi : de 7h30 à 13h00

Pfastatt

Soléa

Mulhouse Alsace Agglomération

NOUVEAUTÉ

ABONNEMENT SOLÉA SÉNIORS

réservé aux Pfastattois de 65 ans et plus

Demande d'abonnement annuel 2025 Soléa Séniors réservée aux habitants de Pfastatt âgés de 65 ans et +

Protection de vos données personnelles
Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatique par la Ville de Pfastatt afin d'instruire votre demande de titre avec prise en charge pour l'accès aux transports en commun Soléa.
L'utilisation de ces données s'inscrit dans les missions d'intérêt public exercées par la Ville de Pfastatt.
Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la Ville de Pfastatt pour l'instruction de la demande et Soléa pour l'établissement du titre de transport.
Consultez les conditions générales de ventes de Soléa pour plus d'information sur le traitement de vos données personnelles par Soléa.
Les données collectées par la Ville de Pfastatt sont conservées pendant 15 mois.
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter la Ville de Pfastatt en vous adressant :
- Par voie postale à : Ville de Pfastatt 18 rue de la Mairie 68120 PFASTATT
- Ou par courriel à : mairie@pfastatt.fr

Si vous estimez après avoir contacté la Ville de Pfastatt, que vos droits 'Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en vous rendant sur le site internet de la CNIL www.cnil/fr/plaintes ou par courrier en écrivant à : CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80175 – 75334 PARIS cedex 07.

☐ Je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions de vente de Soléa (disponible sur www.soléa et à l'agence commerciale Porte Jeune à Mulhouse)

Extrait des CGV Soléa abonnement annuel :

Article 4 - Conditions d'utilisation de l'abonnement

1. Le Pass' accompagné du coupon doit être présenté systématiquement par l'Abonné(e) lors de la montée dans un bus et lors des contrôles. En cas de doute sur l'identité de l'Abonné(e) lors d'un contrôle, une justification d'identité peut être demandée.
2. En cas de détérioration ou de perte du Pass' et/ou du coupon, l'Abonné(e) doit se présenter dans une agence commerciale Soléa muni d'une pièce d'identité récente pour l'établissement d'un nouveau Pass' et effectuer la demande de duplicata du coupon. Il ne sera fourni qu'un seul duplicata de Pass' et/ou de coupon pour l'année souscrite. Une somme de 5€ par Pass' et par coupon (tarif au 01.07.2024) pour frais de traitement sera demandée.
3. Conformément à la réglementation en vigueur, l'Abonné(e) ne peut voyager sans titre de transport. Les titres de transport utilisés par l'Abonné(e) jusqu'à la délivrance du duplicata ne seront pas remboursés.

A Pfastatt le _____/_____/ 20___
Signature :

Renseignements concernant le demandeur :

- **Nom d'usage** : _____
- **Prénom** : _____
- **Nom de naissance** : _____
- **Date de naissance** : _____ / _____ / _____
- **Adresse** : _____

_____

68120 PFASTATT

- **Téléphone** : _____
- **Email** : _____

Pièces <u>à présenter</u> obligatoirement lors de l'inscription pour le demandeur :

- Un justificatif d'identité
- Un justificatif de domicile de **moins de 3 mois** :
  - Quittance de loyer
    OU électricité, de gaz, d'eau, de téléphone

Chaque demandeur doit s'acquitter **d'une contribution financière de 27,50€** (en espèce ou chèque uniquement) pour obtenir l'abonnement annuel Soléa, valable du 1er juillet au 31 décembre 2025. Le paiement doit être effectué lors du dépôt de la demande en mairie de Pfastatt, par chèque ou espèces. Les demandes sans paiement ne pourront pas être acceptées.

Conformément au Règlement Général (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable le 25 mai 2018 sur la protection des données dit RGPD et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir communication, rectification, limitation ou suppression de vos données.